

Règlement

Prix Unicancer de l'Innovation 2025

ARTICLE 1 – OBJET

Créé par Unicancer, ce prix est à destination des équipes des Centres de lutte contre le cancer (CLCC), des établissements membres affiliés et d'Unicancer. Seul et unique prix entièrement consacré à l'innovation en cancérologie en France, il vise à mettre en lumière les travaux d'excellence réalisés au sein du réseau Unicancer dans le domaine de la prise en charge des patients, de la recherche ainsi que dans le management des équipes. Il récompense ainsi des initiatives pour leur caractère innovant et le service rendu au patient, leur reproductibilité et les collaborations qu'ils ont rendues possibles.

Il comporte cette année 4 catégories :

- Prévention, prise en charge des patients et territoires
- Recherches dans les territoires
- Outils numériques, données, IA et territoires
- Enseignement et diffusion des connaissances dans les territoires

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le prix est ouvert à tout le personnel des Centres de lutte contre le cancer (CLCC), des établissements membres affiliés et d'Unicancer, excepté les membres des jurys.

Le prix concerne une initiative d'équipe ou individuelle au sein de ces entités.

L'initiative doit être portée par l'équipe d'une de ces entités, seule ou associée à d'autres établissements de santé et associations.

Pour être éligible, l'initiative/l'action doit obligatoirement être déjà engagée de façon partielle ou totale, en routine ou en extension.

Un projet proposé les années précédentes peut être déposé à nouveau sous réserve qu'il n'ait pas déjà été lauréat et qu'il y ait eu sur celui-ci des évolutions susceptibles de retenir l'attention du jury, en respectant le thème de la catégorie.

ARTICLE 3 – LES INTERLOCUTEURS

1 – Le « Jury de pré-sélection » composé d'experts au sein du réseau d'Unicancer assurent la sélection des dossiers finalistes

- Les experts (profils médico-scientifiques, soignants et administratifs) vont juger les candidatures ;
- La Direction de la communication d'Unicancer affectera ces représentants en mixant les domaines de compétence dans les différentes catégories ;
- Pour une question d'impartialité, les membres du jury de présélection doivent déclarer l'existence d'un possible conflit d'intérêt avant de noter les projets, et ne pourront pas noter les projets provenant de leur propre centre / auquel ils ont collaboré professionnellement.

2 – Le « Grand Jury » qui désigne les lauréats

- Un « Grand Jury » final, composé des présidents des comités stratégiques et de Directeurs d'Unicancer, d'institutionnels tels que l'Institut National du Cancer, la Haute Autorité de Santé, ou la Direction générale de l'offre de soins, de représentants de patients et de journalistes jugera les dossiers finalistes et déterminera les gagnants. Il sera présidé par le Président d'Unicancer et/ou la déléguée générale.
- Les personnes présentes à ce « Grand Jury » participent en tant que représentants de leurs institutions ou organismes.
- Chaque prix sera remis par un ou des membres du jury le 27 novembre 2025 au Palais des Congrès de Reims. Les informations pratiques relatives au lieu et aux conditions de rassemblement seront transmises ultérieurement.
- Pour une question d'impartialité, les membres du Grand Jury doivent déclarer l'existence d'un possible conflit d'intérêt avant de noter les projets, et ne pourront pas noter les projets provenant de leur propre centre / auquel ils ont collaboré professionnellement.

3 – Les animateurs du prix

- L'équipe de la Direction de la communication d'Unicancer coordonne le prix en interne et veille au bon déroulé des différentes procédures mises en place.
Contact : prix-innovation@unicancer.fr
- Les membres de cette Direction ne peuvent en aucun cas prendre part aux présélections ou au vote final.

4 – Organisation opérationnelle

- L'agence COMM Santé est en charge de la coordination opérationnelle et de la préparation de la remise des Prix.

- Les équipes de l'Agence COMM Santé se tiennent à disposition des candidats. Contact : 05 57 97 19 19 ou prix-innovation@unicancer.fr

ARTICLE 4 – PROCESSUS

1. L'appel à candidature sera lancé par mail la semaine du 16 juin 2025.
2. Le règlement du Prix est à télécharger via **la plateforme Unicancer INNOV.**
3. Les candidatures se font cette année exclusivement en ligne via la plateforme d'appel à projet accessible sur [ce lien](#).
Il appartient au candidat de créer son espace personnalisé et de compléter son (ou ses) dossier·s en choisissant bien la·les catégorie(s).
Toute soumission de dossier implique que le règlement du Prix a été lu par le candidat (case à cocher).
4. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 8 septembre 2025 à 18h.
5. Les dossiers sont jugés par catégorie.
6. Les sélections sont organisées en 2 étapes :
 - **1^{ère} étape (mi-septembre)** :
Les membres du jury de présélection déterminent 3 finalistes pour chacune des 4 catégories thématiques
 - **2^{ème} étape (fin septembre)** :
Le « Grand Jury » détermine les lauréats des 4 Prix Unicancer de l'Innovation (1 lauréat par catégorie), plus un 4^e lauréat « Coup de cœur du jury ».

La remise des prix aura lieu le jeudi 27 novembre 2025 au Palais des Congrès de Reims.

ARTICLE 5 – LA CANDIDATURE

Toutes les candidatures se font exclusivement en ligne.

Date limite : 8 septembre 2025 à 18h

Information au 05 57 97 19 19 ou sur prix-innovation@unicancer.fr

ARTICLE 6 – CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU PRIX

La notation finale de chaque initiative sera réalisée selon 4 critères notés sur 20 points, avec pour résultante une moyenne sur 20 (moyenne des 4 critères) :

- **Caractère innovant/inédit du projet** : note/20
- **Pertinence et réalisme budgétaire en termes de service rendu et de bénéfice pour le public destinataire** : note/20
- **Caractère et facilités de reproductibilité** : note/20
- **Collaboration avec un acteur de santé du territoire** : note/20

Les finalistes seront prévenus de la suite du processus après les présélections (entre septembre et octobre).

Leur projet sera valorisé le jour de la cérémonie et sera mis en ligne sur le site web d'Unicancer. Il sera également valorisé dans les établissements du réseau Unicancer. Les autres candidats (non finalistes) recevront un email de réponse.

Les lauréats seront prévenus de la décision finale au plus tard 2 semaines avant la remise du prix afin de préparer leur présentation qui aura lieu le jour de la cérémonie.

Le « Grand Jury » est souverain pour toute décision liée à l'attribution des prix thématiques. Les dossiers non retenus peuvent faire l'objet d'une nouvelle candidature une autre année, sous réserve d'évolution.

ARTICLE 7 – LES RÉCOMPENSES

Chaque initiative lauréate se verra remettre une dotation de 8 000 € ainsi qu'un trophée nominatif au nom du centre.

Cette somme est destinée à aider dans la poursuite ou le développement de l'initiative.

Les participants des projets finalistes donnent leur accord pour une valorisation interne et externe de leur projet via :

- Cibles externes : relations presse nationales, documents de communication envoyée aux institutionnels, publication sur le site web Unicancer et relais sur les réseaux sociaux.
- Cibles internes : valorisation le jour de la cérémonie, site internet et extranet Unicancer, et supports de communication interne et externe des établissements du réseau Unicancer.

ARTICLE 8 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU PRIX

La dotation sera reversée à la Direction générale de l'établissement du lauréat, qui assurera ensuite la transmission à l'équipe récompensée.

ARTICLE 9 – ENGAGEMENT DU OU DES CANDIDATS

Chaque candidat lauréat s'engage à être présent ou représenté lors de la remise du prix. L'information lui sera donnée quelques semaines avant la remise du prix afin que le déplacement puisse être anticipé.

Par ailleurs, chaque lauréat s'engage à aider à l'implémentation de son initiative dans d'autres établissements du réseau Unicancer.

En déposant son dossier, le candidat cède les droits d'exploitation du contenu et de promotion de son projet à Unicancer, notamment pour les outils de communication qui seront réalisés autour du Prix Unicancer de l'innovation. Il est possible que les dossiers finalistes soient également publiés dans la revue scientifique d'Unicancer ITO – Innovations & Thérapeutiques en Oncologie.

ARTICLE 10 – TRAITEMENT DES DONNÉES

Prix Unicancer de l'innovation

La Fédération Unicancer a parmi ses objectifs prioritaires de garantir à ses utilisateurs une confidentialité absolue des données qu'ils fournissent. En ce sens, la Fédération Unicancer s'engage pleinement à protéger les données personnelles des utilisateurs de la plateforme, <https://innovation.unicancer.fr/> conformément aux dispositions de la législation en vigueur et en particulier au nouveau règlement général européen sur la protection des données.

Pourquoi certaines de vos données seront collectées ?

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées afin de permettre la réception et l'analyse des candidatures dans le cadre de la remise du Prix Unicancer de l'Innovation.

Ainsi Unicancer en sa qualité de Fédération des CLCC dispose d'un intérêt légitime à collecter et traiter vos données en vue de la remise du Prix qu'elle décerne.

Quelles données vous concernant sont collectées ?

Les données collectées sont uniquement celles présentées dans le dossier de candidature.

Vos données sont-elles partagées ?

Unicancer est responsable de traitement de vos données personnelles. Toutefois pour l'analyse et la notation des candidatures, Unicancer fait appel à un prestataire COMM Santé, situé 32-34 rue Eugène Olibet 33 400 Talence en France.

Combien de temps sont conservées vos données ?

Vos données ne sont conservées que le temps de la réception puis de l'analyse des candidatures. Elles seront supprimées à l'issue de la remise du Prix Unicancer de l'Innovation.

Vos droits

Conformément à la réglementation, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression, de limitation et de portabilité des données vous concernant recueillies.

Pour exercer vos droits, contactez le délégué à la protection des données d'Unicancer :

- par courriel : dpo@unicancer.fr

- par courrier : Unicancer, Délégué à la protection des données, 101, rue de Tolbiac - 75654 Paris Cedex 13 (France).

Au cas où il ne vous serait pas donné satisfaction, vous pourriez également effectuer une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (Cnil) : www.cnil.fr/fr/plaintes

Pour plus de renseignements : **mentions légales**.